



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 7 MARS 2019

Le **jeudi 7 mars à 9h30**, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE**, président.

Titulaire(s) présent (s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys romane) : M. Daniel **DELCROIX**, 2nd vice-président ; M. Jacques **NAPIERAJ**

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Eugène **BINAISSE** ; M. Nicolas **COUSSEMENT** ; M. Christophe **PILCH**, 1^{er} vice-président

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Laurent **DUPORGE** ; M. Yvon **LEJEUNE** ; M. Alain **LHERBIER** ; M. Bernard **OGIEZ**

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard **CAILLIAU** ; Mme Annick **DUHAMEL** ; M. Olivier **GACQUERRE** ; M. Daniel **LEFEVRE** ; M. Gérard **PAILLARD**

CAHC : Mme Valérie **CUVILLIER** ; Mme Mauricette **D'HERMY** ; M. Philippe **KEMEL** ; M. Daniel **MACIEJASZ**

CALL : M. Jean-Luc **DAUCHY** ; M. Jean-Paul **DECOURCELLES**

Suppléant(s) présent (s)

CABBALR : M. Maurice **LECOMTE**

CAHC : M. Alain **MASSON**

CALL : néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR : M. Pascal **BAROIS** ; M. Philibert **BERRIER** ; M. Yves **DUPONT** ; Mme Janine **PROOT** ; M. Gaëtan **VERDOUCQ** ; M. Alain **WACHEUX**

CAHC : Mme Ginette **CHEMIN** ; M. Didier **HOLT** ; M. Charly **MEHAIGNERY** ; Mme Marine **TONDELIER** ; Mme Sabine **VAN HEGHE**

CALL : Mme Laurence **DEPORTEER** ; Mme Samia **GACI** ; Mme Donata **HOCHART** ; Daniel **KRUSZKA** ; M. Sylvain **ROBERT** ; Mme Naceira **VINCENT**

Pouvoirs / Représentations : Mme Annick **DUHAMEL** est représentée par M. Maurice **LECOMTE** ; M. Bernard **CAILLIAU** a donné pouvoir à M. Laurent **DUPORGE**

Invité(s) présent(s) : M. Gaston **DROLEZ**, directeur général des services de la **CABBALR**

Secrétaire : M. Alain **LHERBIER**

Administration : Mme Valérie **BABIC** ; M. Paskal **BARBELETTE** ; M. Quentin **DENOYELLE** ; M. Benoît **DESCAMPS** ; Mme Élise **JEANNE** ; M. Fabrice **SIROP**

* *
*



Le conseil syndical :

- **PREND CONNAISSANCE** sans formuler d'observation du relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical et du procès-verbal du comité syndical du 12 février 2019.

1. **Concernant le budget principal M14 du SMT Artois-Gohelle : ARRÊTE** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2018, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2018 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2019/9/CS

Adoptée à l'unanimité (12 voix)

&

Concernant le budget annexe transport M43 du SMT Artois-Gohelle : ARRÊTE les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2018, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2018 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2019/10/CS

Adoptée à l'unanimité (12 voix)

2. **Concernant le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal du SMTAG selon la nomenclature M14 : PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2018, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2018, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe 1 (*) à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL M14 DU SMTAG
RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL M14	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2018	6 179 149,23	13 097 750,17	65 589 631,37	59 247 292,48	71 768 780,60	72 345 042,65
Résultats de l'exercice 2018		6 918 600,94		-6 342 338,89		576 262,05
Résultats antérieurs reportés (exercice 2017)		1 228 234,50	9 546 871,45		9 546 871,45	1 228 234,50
Total réalisations 2018 + résultats reportés	6 179 149,23	14 325 984,67	75 136 502,82	59 247 292,48	81 315 652,05	73 573 277,15
Résultats de clôture 2018		8 146 835,44		-15 889 210,34		-7 742 374,90
Restes à réaliser à reporter en 2019			9 002 178,57	15 533 565,42	9 002 178,57	15 533 565,42
Résultats cumulés	6 179 149,23	14 325 984,67	84 138 681,39	74 780 857,90	90 317 830,62	89 106 842,57
Solde d'exécution		8 146 835,44		-9 357 823,49		-1 210 988,05

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2018, soit



9 002 178,57 euros en dépenses d'investissement et 15 533 565,42 euros en recettes d'investissement et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2019/11/CS
Adoptée à l'unanimité
(10 voix - Le président s'étant retiré
de la salle des délibérations)

&

Concernant le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe transport selon la nomenclature M43 : PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2018, **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2018, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe 1 bis (*) à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

COMPTES ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL M43 DU SMTAG
RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

BUDGET ANNEXE M43	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2018	75 979 882,65	72 738 549,35	195 464 060,20	195 277 452,74	271 443 942,85	268 016 002,09
Résultats de l'exercice 2018		-3 241 333,30		-186 607,46		-3 427 940,76
Résultats antérieurs reportés (exercice 2017)		34 918 346,85	23 602 040,26		23 602 040,26	34 918 346,85
Total réalisations 2018 + résultats reportés	75 979 882,65	107 656 896,20	219 066 100,46	195 277 452,74	295 045 983,11	302 934 348,94
Résultats de clôture 2018		31 677 013,55		-23 788 647,72		7 888 365,83
Restes à réaliser à reporter en 2019			11 541 065,75	8 377 853,23	11 541 065,75	8 377 853,23
Résultats cumulés	75 979 882,65	107 656 896,20	230 607 166,21	203 655 305,97	306 587 048,86	311 312 202,17
Solde d'exécution		31 677 013,55		-26 951 860,24		4 725 153,31

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2018, soit 11 541 065,75 euros en dépenses d'investissement et 8 377 853,23 euros en recettes d'investissement et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2019/12/CS
Adoptée à l'unanimité
(10 voix - Le président s'étant retiré
de la salle des délibérations)

3. **Concernant le budget principal M14 : DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2018 au budget principal M14 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	8 146 835,44 €
Reprise déficit au compte 001 en dépenses (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	15 889 210,34 €
Reprise excédent au compte 002 en recettes (résultat d'exploitation reporté)	0,00 €



Les restes à réaliser de l'exercice 2018 reportés sur l'exercice 2019 s'élèvent à 9 002 178,57 euros en dépenses d'investissement et 15 533 565,42 euros en recettes d'investissement.

2019/13/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

&

Concernant le budget annexe transport M43 : DÉCIDE de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2018 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	26 951 860,24
Reprise déficit au compte 001 en dépenses (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	23 788 647,72
Reprise excédent au compte 002 en recettes (résultat d'exploitation reporté)	4 725 153,31

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 reportés sur l'exercice 2019 s'élèvent à 11 541 065,75 euros en dépenses d'investissement et 8 377 853,23 euros en recettes d'investissement.

2019/14/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

4. **Après en avoir délibéré, par section et par chapitre budgétaire, concernant l'exercice 2019 – Budget principal M14 : APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire de l'exercice 2019 présentées en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Le budget primitif de l'exercice 2019 reprend les résultats issus du compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal.

Le budget primitif 2019 s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 92 267 664,28 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 20 941 807,15 euros soit 22,7% de la masse budgétaire globale,
- section d'investissement : 71 325 857,13 euros soit 77,3% de la masse budgétaire globale.

VOTE les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) et **VOTE** les crédits au niveau des opérations sous mandat au compte 458, en dépenses (compte 4581) et en recettes (4582), conformément aux subdivisions détaillées en annexe 1 (*) à la présente délibération.

2019/15/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

&

Après en avoir délibéré, par section et par chapitre budgétaire, concernant l'exercice 2019 – Budget annexe transport M43 : APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe transport, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire de l'exercice 2019 présentées en annexes 1 et 2 (*) à la présente délibération.

Le budget primitif de l'exercice 2019 reprend les résultats issus du compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe transport.

Le budget primitif 2019 s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 235 541 206,31 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 90 671 267,06 euros soit 38,49% de la masse budgétaire globale,



- section d'investissement : 144 869 939,25 euros soit 61,51% de la masse budgétaire globale.

Et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042).

2019/16/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

5. **VOTE LA CRÉATION** de l'autorisation de programme suivante :

En euros HT N° et intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votées	Révisions proposées	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2019-01 Ouvrage d'art Sallaumines	0,00	4 249 579,30	4 249 579,30	6 900,00	43 738,50	4 198 940,80	

Et **VOTE LES AJUSTEMENTS** des autorisations de programme suivantes :

En euros HT N° et intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votées	Révisions proposées	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2014-03 Dépôt Quadrarparc	16 285 828,00	+0,00	16 285 828,00	13 612 058,82	1 618 407,56	1 055 361,62	
2014-04 AMO GENERALES BHNS	5 636 441,00	353 271,50	5 989 712,50	4 076 478,32	1 211 540,19	701 693,99	
2015-01 Systèmes SAEV Radio Billettique	20 453 936,00	1 600 790,88	22 054 726,88	3 293 552,65	9 688 273,69	9 072 900,54	
2015-02 Maîtrise d'œuvre générale BHNS	18 214 196,35	+1 359 144,62	19 573 340,97	13 532 539,96	3 629 538,04	2 411 262,97	
2016-01 Dépôt Hénin-Beaumont	11 326 913,00	-1 316 040,00	10 010 873,00	2 800 482,00	325 484,25	2 782 021,93	4 102 884,82
2016-02 Dépôt Houdain Bois Carré	13 407 052,86	+657 152,26	14 064 205,12	4 163 024,36	5 488 973,40	4 412 207,36	
2017-01 Dépôt Béthune Washington	6 073 646,00	-693 772,65	5 379 873,35	4 426 646,02	905 893,59	47 333,74	
2017-02 Projet hydrogène	9 321 213,68	+723 650,00	10 044 863,68	51 585,00	1 714 041,23	7 597 237,45	682 000,00
2017-03 Matériel roulant hybride BHNS	23 568 524,43	+0,00	23 568 524,43	0,00	23 568 524,43	0,00	
2017-04 Travaux de lignes BHNS Bulles 1-3 dont budget M14 dont budget M43	102 128 542,02 43 654 854,38 58 473 687,64	-6 875 860,02 -4 131 109,38 -2 744 750,64	95 252 682,00 39 523 745,00 55 728 937,00	23 532 634,00 8 264 210,00 15 268 424,00	51 666 553,34 23 969 523,00 27 697 030,34	20 053 494,66 7 290 012,00 12 763 482,66	
2017-05 Travaux de lignes BHNS Bulles 2 et 6 dont budget M14 dont budget M43	77 376 172,07 17 515 656,33 59 860 515,74	+2 515 614,24 +2 217 494,15 +298 120,09	79 891 786,31 19 733 150,48 60 158 635,83	33 199 659,75 2 849 374,18 30 350 285,57	43 055 303,48 13 246 953,22 29 808 350,26	3 636 823,08 3 636 823,08 0,00	
2017-06 Système de priorité SLT aux carrefours	8 538 555,90	+307 485,48	8 846 041,38	256 342,04	4 911 036,57	3 678 662,77	
2017-07 Ouvrages d'art Béthune Bruay	3 214 878,00	+106 414,07	3 321 292,07	3 084 241,47	237 050,60	0,00	
2017-08 Ouvrage d'art Ste Henriette	12 926 916,98	-1 384 655,98	11 542 261,00	169 483,00	5 975 865,38	5 396 912,62	
2018-01 Travaux de lignes BHNS Bulles 5-7 dont budget M14 dont budget M43	20 350 477,87 8 359 419,79 11 991 058,08	+9 000,00 +0,00 +9 000,00	20 359 477,87 8 359 419,79 12 000 058,08	2 027 926,27 272 926,53 1 754 999,74	10 004 472,93 5 765 567,09 4 238 905,84	8 327 078,67 2 320 926,17 6 006 152,50	

2019/17/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)



6. **FIXE** comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres du SMT Artois-Gohelle :

Membre du SMTAG	Niveau de participation 2019 en %	Participation 2019 en euros
CABBALR	39,99 %	7 198 200 €
CAHC	24,34 %	4 381 200 €
CALL	35,67 %	6 420 600 €
Total	100,00 %	18 000 000 €

2019/18/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

7. **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois modifié tel que présenté ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail
Direction	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1	0	TC
	Emploi fonctionnel	Administrateur	Administrateur général				
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Grands projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Adjoint au responsable	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Responsable systèmes et stations	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Cheff(e) de projet opération bâtiments / Expert bâtiment	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Cheff(e) de projet BHNS	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Cheff(e) de projet BHNS	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TNC
	Surveillant(e) de travaux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 cl				
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) du suivi du patrimoine et de l'accessibilité	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe				
Assistant(e) suivi système et stations et grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Transport et Mobilité	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi exploitation	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) de mission réseau, marketing et tarification	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
Attaché		Attaché principal					



	Chargé(e) de mission suivi offre	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) de mission mobilité	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0	TC
		Attaché	Attaché Principal				
	Référént transports scolaires	Adjoint technique	Technicien	1	1	0	TC
Adjoint administratif		Rédacteur					
Gestionnaire des dossiers sociaux et des PMR	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	0	TC	
Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Communication	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Assistant en communication et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl	1	1	0	TC
	Concepteur rédacteur	Attaché	Attaché Principal	1	1	0	TC
	Infographiste	Technicien	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
Juridique et Marchés	Responsable de pôle	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Responsable marchés publics	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	2	1	1	TC
	Juriste – Adjoint au responsable de pôle	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
	Juriste	Rédacteur	Rédacteur principal 1 d	1	1	0	TC
Assistant(e) juridique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Administratif et Financier	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) des Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi des recettes et recherches de financement	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) des moyens généraux	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC

EMPLOIS NON PERMANENTS

Communication	Ambassadeurs	Adjoint technique	16	8	8	TC
Administratif et financier	Assistant(e) comptable	Apprentissage	1	1	0	TC
Grands projets	Chargé(e) de mission démolition - Bâtiment	Ingénieur	1	0	1	TNC
Grands projets	Assistant(e) adm. et financier(ère)	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Transport	Agent d'accueil et secrétariat	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Juridique	Assistante juridique	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Grands projets	Chargé de mission foncier	Adjoint technique	1	0	1	TC
Administratif et financier	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1	0	1	TC
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet		1	0	1	TC

2019/19/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)



8. **VALIDE** le recours à l'astreinte de décision pour certains emplois du SMT Artois-Gohelle

- **Mise en place des périodes d'astreinte**

Dans le cadre de la mise en service du BHNS, il est nécessaire qu'un référent au sein du Syndicat Mixte des Transports soit joignable pour notamment :

- Valider le déclenchement des astreintes de viabilité hivernal (salage préventif / déneigement),
- En cas de défaillance important sur un carrefour à feux, en gestion par le SMT, pouvoir décider de mesures complémentaires aux mesures de mise en sécurité prévues dans le marché de gestion des carrefours à feux,
- Être averti et avertir TADAO et le cas échéant la direction du SMT en cas d'accident majeur impliquant des ouvrages du SMT.

Pour assurer les missions susvisées, des périodes d'astreinte de décision sont mises en œuvre à la semaine soit du lundi matin 8h00 au lundi suivant 8 h00.

Sont concernés les emplois de directeur général, responsables de pôle, chefs de projets rattachés au pôle grands projets, chargé(e) du suivi de la SLT appartenant soit à la filière administrative soit à la filière technique.

- **Interventions**

Toute intervention lors des périodes d'astreintes sera récupérée ou indemnisée selon les barèmes en vigueur et après validation de la direction générale des services.

- **Indemnisations**

Les indemnités sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels.

2019/20/CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

9. **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion du SMT Artois-Gohelle à l'Amicale du personnel de la CAHC, qui implique une participation financière de 14 400 euros pour le personnel adhérent du SMT Artois-Gohelle au titre de 2019, **RAPPELLE** que la dépense engagée sera imputée au budget 2019 du SMT Artois-Gohelle et **RAPPELLE** que les cadeaux de Noël feront l'objet d'une subvention complémentaire au cours de l'année 2019, la liste des agents bénéficiaires étant actualisée au début du 2nd semestre de l'année.

2019/21/CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

10. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°18SM46 « Marché de prestation de service pour la location de matériel audio, vidéo et structure », avec :

- La société PROJEKT sise Carrefour de l'Artois / ZA légère FRESNES-LES-MONTAUBAN (62490) pour un montant estimatif de 208 991,00 € HT.

Et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2019/22/CS

Adoptée à la majorité (12 voix)



11. **APPROUVE** la convention relative à la création d'une navette en accès libre entre la gare SNCF et le centre de Béthune, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **PRÉCISE** que la commune de Béthune compensera au SMTAG la perte de recettes estimée quant à la mise en place de ce circuit gratuit pour l'utilisateur sur la base d'estimation de fréquentation, et que, pour l'année 2019, avec une prise d'effet au 1er avril 2019, le coût de la compensation à la charge de la commune de Béthune s'élève à 7 420,50 € HT.

2019/23/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

12. **APPROUVE** le versement d'une subvention de 7000 euros à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public 62 (ADATEEP 62) au titre de l'année 2019.

13.

2019/24/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

14. **APPROUVE** les règles d'accès à la gare routière de Béthune, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer ces règles d'accès et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, **PRÉCISE** que le montant de la redevance perçue par le SMTAG sera défini par une convention signée avec les entreprises de transport.

2019/25/CS
Adoptée à l'unanimité (12 voix)

() Toutes les pièces annexées aux délibérations objet du présent compte rendu sont disponibles au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle*